

# Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 13 février 2025

L'an 2025 et le 13 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, REGNAULD Virginie, MM : CROILLERE Stéphane, FORGET Nicolas, GODET Roger

Excusé(s) : Mme DASSE Claudine

Absent(s) : Mme DUGAST Mireille, MM : RAVAND Jean-Claude, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BOURDAIS Isabelle

**Personnes extérieures** : Mmes Sophie Maire et Brigitte Sabir

Validation du procès-verbal du dernier conseil, voté à l'unanimité

## Délibération N° 2025-02 (7 pour)

**Objet de la délibération** : Sollicitation du fonds de concours de la 4CPS - Vidéoprotection des espaces et équipements publics.

Dans le cadre de la mise en place de la vidéoprotection des espaces et équipements publics, Mr le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fonds de concours de la 4CPS à hauteur de 10000 € pour ce projet d'un montant HT de 22 300,16 € qui débutera en 2025.

<b><u>Ressources prévisionnelles du projet</u></b>			
<b>Financements</b>	<b>Aides sollicitées</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Etat	DETR	4 460.00 €	20.00 %
4 CPS	Fonds de concours	10 000.00 €	44.84 %
Part de la collectivité	Fonds propres	7 840.16 €	35.15 %
<b>Total</b>		22 300.16 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter ce fonds de concours.

## Délibération N° 2025-03 (7 pour)

**Objet de la délibération** : Adhésion aux contrats collectifs de prévoyance proposés par le CDG.

Vu la délibération du 17 octobre 2024 et l'avis du Comité social territorial du 21 janvier 2025

Après discussion, l'assemblée décide de :

- **Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de Sainte-Sabine-sur-Longève**
- **Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur de 90 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1<sup>er</sup> mars 2025 ;**
- **Approuver la mise en place d'une dispense d'affiliation au bénéfice des agents et apprentis bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée à condition de justifier par écrit en produisant tous documents d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs pour le même type de garanties, conformément à l'article 2.10.2. de l'accord national du 11 juillet 2023 ;**

- **Décider que l'adhésion au régime sera subordonnée, pour les agents contractuels, à une condition d'ancienneté de maximum six mois**, conformément à l'article 2.8. de l'accord national du 11 juillet 2023. Cette ancienneté s'entend de la présence effective de l'agent (constatée sur une durée globale d'un an) ou dès l'arrivée au sein de celui-ci dès lors que la durée du contrat liant l'agent à l'employeur est supérieure ou égale à 6 mois ;
- **Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :**

1-Option participation identique pour tous les agents :

**50 % de la cotisation acquittée par les agents** au titre du régime de base à adhésion obligatoire.

**Questions diverses** : API : Convention modifiée sur modalités du loyer et emplacement livrable

- Frelon asiatique – piège : Le conseil municipal va se doter de pièges pour frelon asiatique. Les particuliers peuvent se rapprocher de la mairie pour renseignements à titre privé. Un Sabinois serait prêt à former les habitants pour installation des boîtes pièges.
- Comice – Mange debout – à stocker (10 adultes et 4 enfants)  
décoration zone du four à pain- plantation
- Lampadaires LED du lotissement Les 3 Quartiers prêt à tomber

Le Maire clôt la séance à 19 h 42